

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil métropolitain 15 décembre 2023

→ **Les grandes délibérations**

Sommaire

→ Finances

4. Dans un contexte d'inflation inédit, la MEL poursuit ses investissements pour accélérer la transition écologique et améliorer le cadre de vie

→ Aménagement et voirie

7. 100 millions d'euros supplémentaires pour améliorer la qualité de la voirie et des espaces publics
13. 350 nouveaux logements et des espaces publics de qualité sur le site Bonte à Lambersart

→ Transports et mobilité

16. Open Payment : la MEL prolonge l'expérimentation du dispositif jusqu'aux Jeux Olympiques

→ Déchets

18. Une nouvelle campagne de distribution des composteurs individuels pour les métropolitains

→ Sport

23. Plan piscine 2 : la future piscine de Wattrelos reconnue d'intérêt métropolitain

Dans un contexte d'inflation inédit, la MEL poursuit ses investissements pour accélérer la transition écologique et améliorer le cadre de vie

■ Dans un contexte économique contrasté, la stratégie financière de la MEL porte ses fruits et permet de poursuivre le développement des politiques publiques pour l'avenir du territoire. C'est dans ce cadre que les élus métropolitains ont débattu des orientations budgétaires de la collectivité, première étape publique pour la construction du futur budget 2024. Les trois grandes orientations d'investissement de la MEL sont : les transports et la mobilité, la transition écologique, l'eau et l'assainissement, les déchets ménagers et l'aménagement durable du territoire.

Un contexte économique inédit

La préparation du budget se déroule dans un environnement économique caractérisé par une instabilité, principalement due à une inflation très élevée, inédite depuis les années 1980. Cette situation de choc d'inflation intense a des impacts sur les équilibres financiers de la MEL.

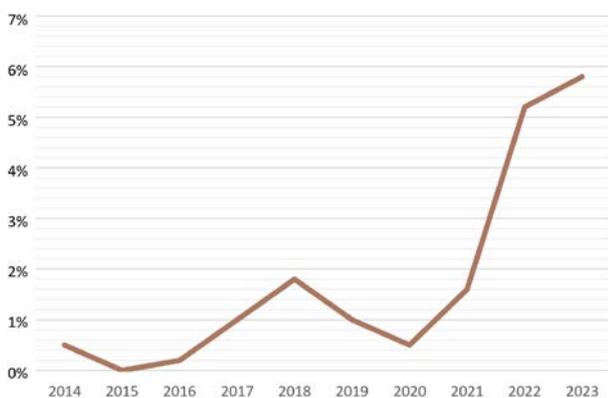
Le choc d'inflation n'est pas le seul défi. La MEL doit faire face à un ralentissement de la croissance économique qui pèse sur les projections budgétaires de la collectivité.

Ainsi, la hausse des coûts des politiques publiques et de projets, induite par le choc d'inflation fortement porté par les coûts de l'énergie, impacte durablement le budget de la collectivité.

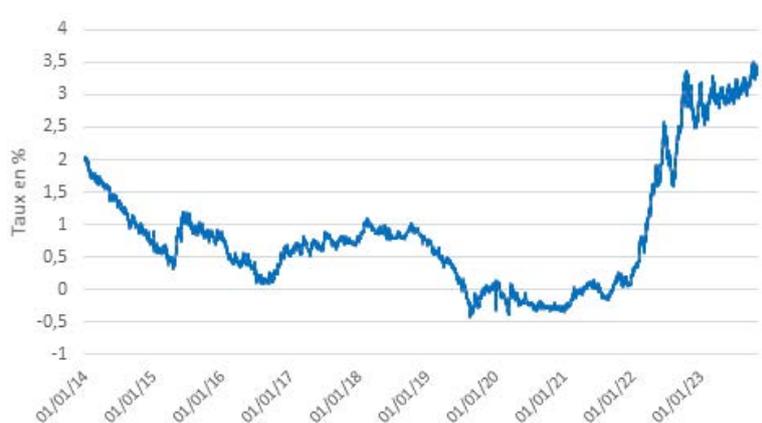
La flambée des prix de l'électricité et du gaz, liée à la reprise post-Covid et à la guerre en Ukraine, impacte les finances de la MEL.

Depuis 2021, ce choc d'inflation a conduit à un impact de 79 M€ en moyenne sur les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) de nos politiques publiques. Cet effet est accentué par des frais financiers également en hausse. Cela fait ainsi peser une contrainte forte sur le budget et les services publics locaux essentiels aux métropolitains qu'il porte.

Taux d'inflation annuel en France



Évolution historique des taux long-terme



Une stratégie de désendettement

La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis par le Président, Damien Castelain :

- **stabilité des taux de fiscalité** (hors fiscalité affectée directement à des politiques publiques) ;
- **maîtrise du niveau d'endettement** ;
- **recherche active de recettes** ;
- **maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement**, pour maintenir un niveau d'investissement conséquent correspondant aux besoins du territoire et des métropolitains.

Cette stratégie a permis à la MEL, sur les exercices passés, de conforter sa situation financière, comme en témoignent le désendettement et la sécurisation de la dette. L'encours de la dette devrait se situer à 1,2 millions d'euros fin 2023, soit une baisse de 34 % depuis 2013.

Les finances de la MEL permettent aujourd'hui, par leur solidité, de poursuivre le financement des politiques publiques. La vigilance constante et renforcée de la collectivité, accompagnée d'une priorisation de ses dépenses, seront nécessaires pour l'année qui s'ouvre et les années à venir.

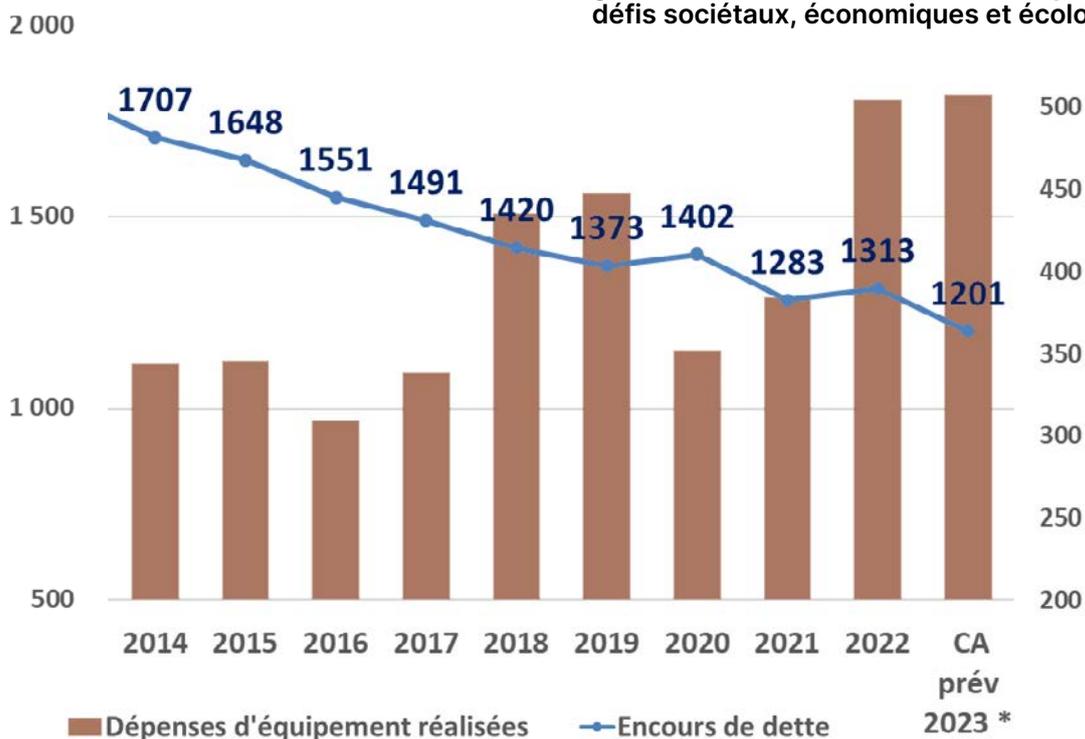
Des choix d'investissement pour l'avenir du territoire

Les orientations proposées pour le budget 2024 ainsi que la trajectoire financière sur les cinq ans à venir portent, malgré l'incertitude économique, la hausse des investissements prévue dans le projet de mandat. **Cette montée en puissance des investissements s'est confirmée en 2023 avec des dépenses d'équipements de près de 506 millions d'euros, après un niveau de réalisation comparable en 2022.**

Alors que le budget 2024 est en cours de construction, 3,5 milliards d'euros d'investissement sont ainsi projetés sur la période 2024-2028 pour la réalisation des grands projets majeurs qui amélioreront le cadre de vie des habitants et l'attractivité économique et touristique du territoire, parmi lesquels :

- **modernisation du métro et du tramway** ;
- **zones d'aménagement et NPRU, voiries, pistes cyclables** ;
- **schéma directeur des déchets ménagers** ;
- **projet stratégique de transformation économique du territoire** ;
- **modernisation des stations d'épuration et poursuite du remplacement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.**

Cette programmation budgétaire souligne l'engagement de la MEL dans le portage continu et intensifié des politiques publiques et investissements nécessaires pour **poursuivre l'accompagnement du territoire dans son adaptation aux défis sociétaux, économiques et écologiques.**





« Dans un contexte économique particulièrement incertain, en raison d'une forte inflation, et d'une augmentation du coût de l'énergie et des taux d'intérêt, la MEL poursuit ses efforts, en responsabilité, pour continuer de transformer le territoire. Aujourd'hui, nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement pour préserver un maximum d'épargne afin d'investir dans l'avenir des métropolitains. Nous sommes dans un équilibre entre maîtrise et responsabilité. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

100 millions d'euros supplémentaires pour améliorer la qualité de la voirie et des espaces publics

■ **Un Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2022-2026 qui établit les grandes orientations stratégiques en matière de travaux, a été adopté par le Conseil métropolitain en 2021. Son élaboration a nécessité un travail d'envergure avec les communes pour identifier et prioriser les actions à mener. Les concertations avaient alors permis d'aboutir à une première planification des travaux et études à engager d'ici fin 2024. Aujourd'hui, la MEL complète sa feuille de route et établit le programme d'actions à mener jusqu'à fin 2026.**

Un PPI revu pour inclure de nouveaux projets

Le PPI voirie et espace public adopté en 2021 était doté d'une **enveloppe budgétaire annuelle de 120 M€ pour la période 2022-2026** répartie de la façon suivante :

- **40 M€ par an pour l'entretien des ouvrages d'art et du réseau intercommunal et pour les grands projets intercommunaux ;**
- **80 M€ par an pour les projets locaux au sein des communes :** opérations de requalification de l'espace public, aménagements cyclables, entretien des chaussées et des trottoirs.

Aujourd'hui, la MEL approuve la liste des chantiers à réaliser entre 2024 et 2026 ainsi qu'un surbooking de 25% pour les projets locaux.

Aux 600 M€ initialement prévus pour mener le PPI voirie, s'ajoutent donc 100 M€ de surbooking qui permettront de terminer en 2027 des travaux qui seront engagés en 2026 au titre du PPI.

A terme, ce sont donc 700 M€ qui seront consacrés à l'amélioration de la voirie et des espaces publics.

Les objectifs du Plan Pluriannuel d'Investissement

Le réseau métropolitain est très divers : le patrimoine routier est composé d'environ 3 800 km de chaussées, 660 ouvrages d'art et 900 carrefours à feux. L'espace public de la MEL, c'est aussi 9,5 millions de m² de trottoirs.

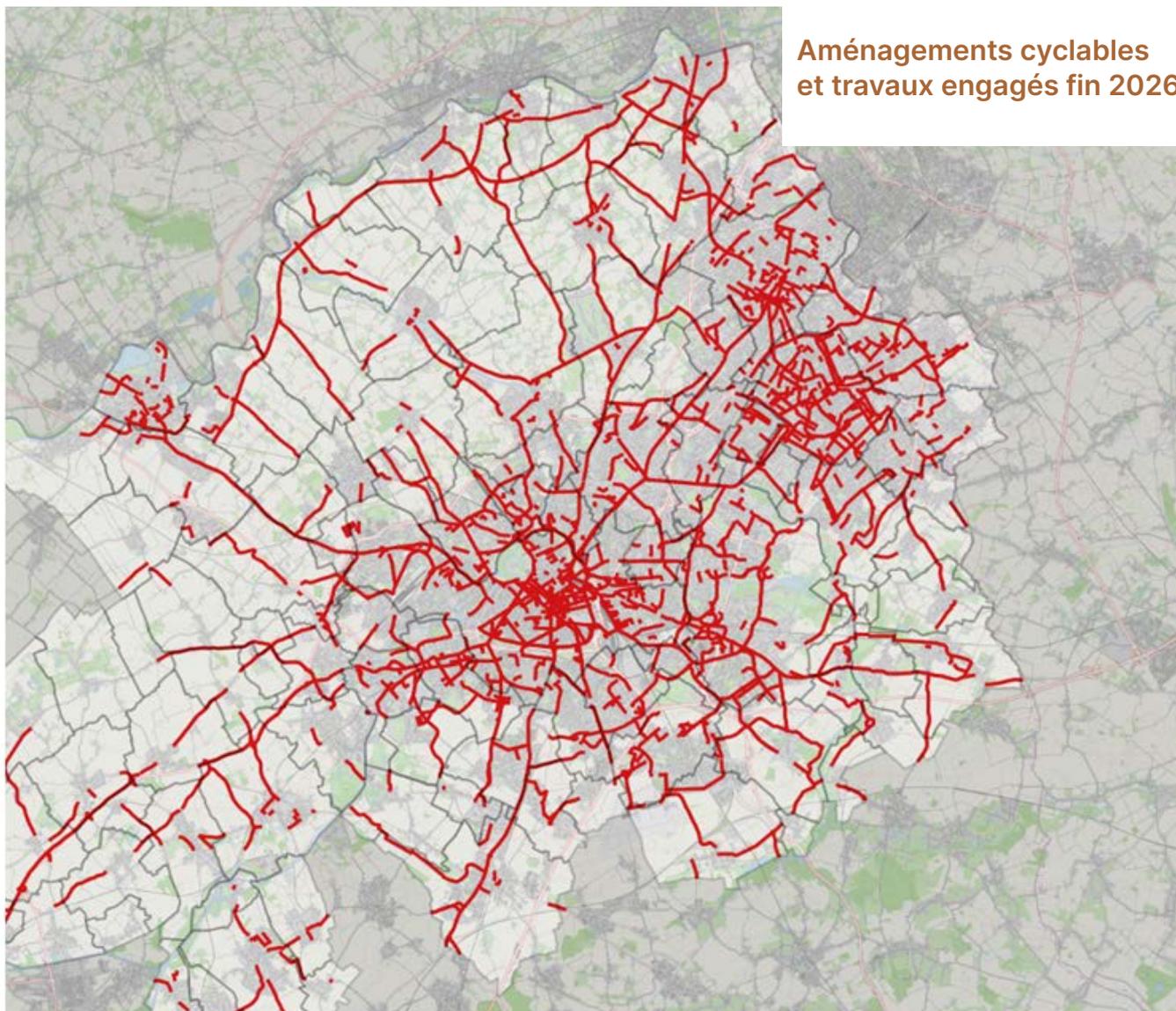
C'est en tenant compte de la nature hétérogène de ce patrimoine que plusieurs objectifs prioritaires avaient pu être définis. Les communes avaient également été associées et fait savoir leurs besoins respectifs en matière de voirie et d'aménagement de l'espace public.

Ainsi, le Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en 2021 avait pour ambition de répondre à plusieurs objectifs :

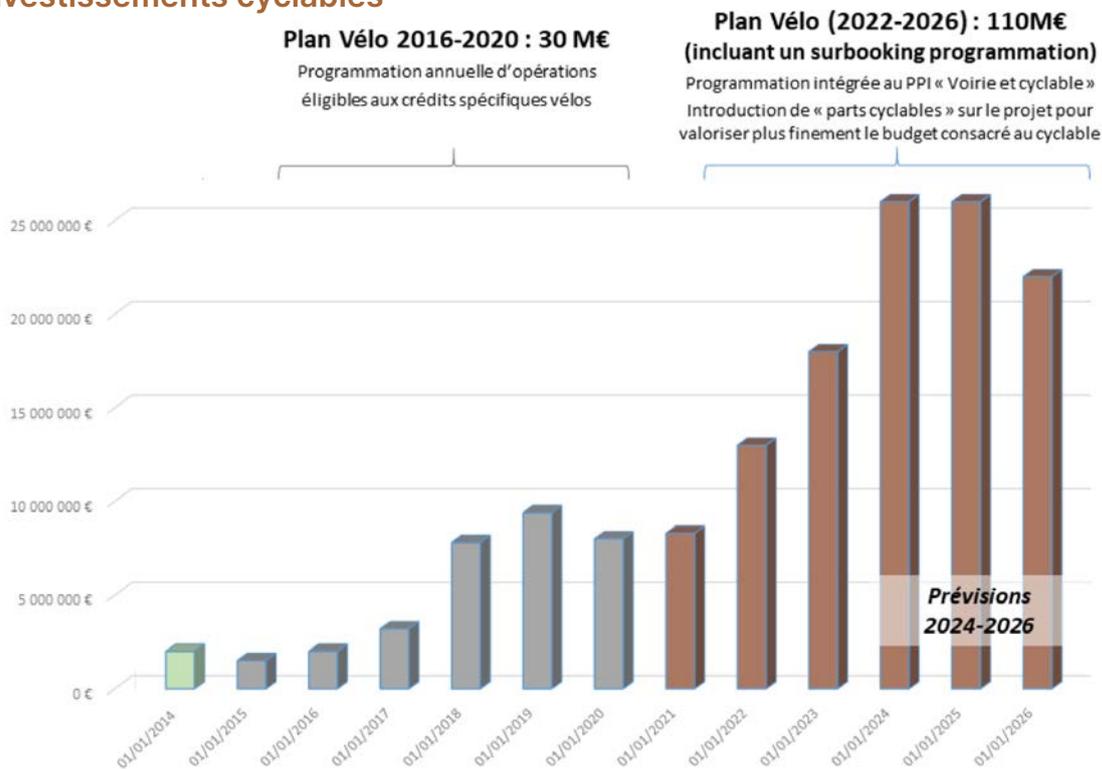
- **assurer la bonne conservation du patrimoine routier métropolitain et notamment des ouvrages d'art ;**
- **transformer l'espace public pour répondre aux besoins des habitants, aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air ;**
- **améliorer le réseau routier structurant pour permettre de concentrer davantage les flux routiers non reportables sur d'autres modes de transport afin de permettre l'apaisement des centres urbains.**

→ Focus sur les investissements cyclables

Les infrastructures cyclables représentent un axe majeur du PPI. **Sur la période 2022-2023, les opérations programmées ont permis de livrer ou démarrer plus de 100 km d'équipements cyclables, en création ou en amélioration.** Au terme de la période 2022-2026, cette part sera portée à plus de 300 km de linéaire dont 245 km de linéaire neuf.



Investissements cyclables

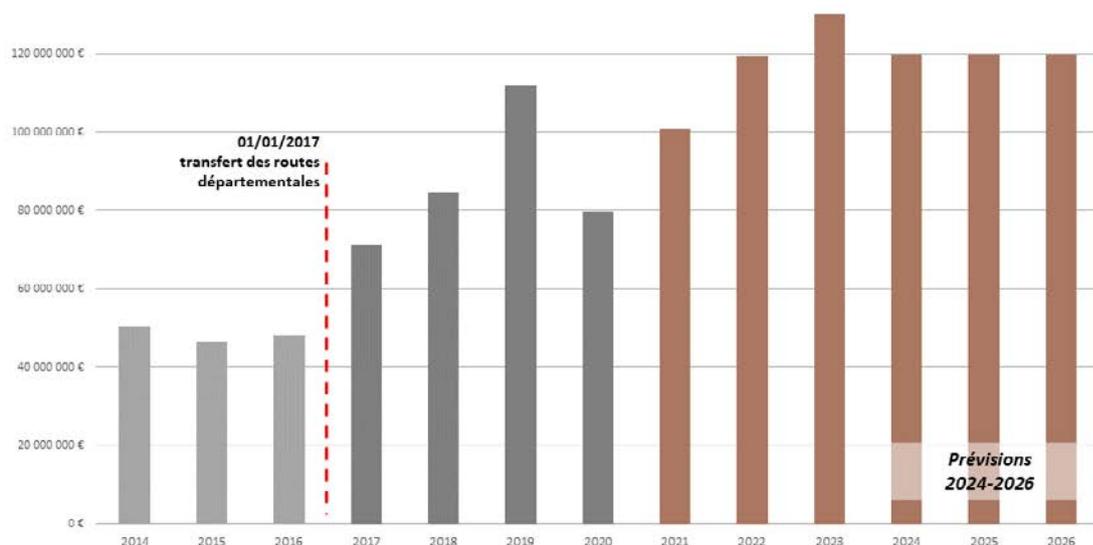


	Nombre d'opérations	Montant (M€)	Montant cyclable (M€)	Linéaire total (km)	Dont linéaire neuf (km)
Chantiers démarrés en 2022 - 2023	108	90M€	44M€	107 km	79 km
Perspectives 2024 - 2026	246	140 M€	67M€	200 km	166 km
Bilan prévisionnel 2022 - 2026	354	230 M€	111M€	307 km	245 km

→ Point d'étape du PPI 2022-2026

Pour mémoire, ce sont d'abord près de **1 200 opérations** qu'il était prévu d'engager sur le réseau local et sur la période 2022-2024 lors de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement. **Les deux premières années du PPI ont permis de démarrer 720 de ces projets locaux, dont bon nombre de projets cyclables.** Par ailleurs, les deux premières années du PPI ont aussi permis de démarrer les travaux de la LINO Sud, de réhabiliter ou reconstruire 12 ouvrages d'art.

Investissements voirie



« Nous avons adopté un Plan Pluriannuel d'Investissements ambitieux doté de moyens exceptionnels puisqu'il a été décidé d'y consacrer 120 millions d'euros par an. La Métropole est au rendez-vous de ses engagements puisque sur les 1200 opérations identifiées fin 2021 pour la période 2022 - 2024, 60% d'opérations auront d'ores et déjà débuté ou seront achevées d'ici la fin de l'année. La revoyure du PPI que nous avons approuvée ajoute 700 nouvelles opérations à notre programmation afin de transformer significativement l'espace public métropolitain. Nous avons notamment l'objectif d'étendre le réseau cyclable de plus de 245 km sur la période 2022-2026 et d'améliorer en parallèle 55 km du réseau déjà existant. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

→ Exemples de réalisations dans le cadre du PPI

Pont de Tournai - Hellemmes Lille



→ But de l'opération

- Création d'une piste bidirectionnelle sur le pont de Tournai
- Passage de la piste uni en bidirectionnelle sur l'avenue Cordonnier, côté opposé cuisine centrale
- Réaménagement et création de traversées cyclables dans le carrefour Mont de Terre
- Création d'une piste bidirectionnelle sur le terrain de sport face au B'TWIN village

→ Budget : 1 045 000 €

Rue Marceau - Armentières



→ But de l'opération

- Aménagement d'une zone de rencontre

→ Budget : 516 855 €

Requalification de la rue de l'église et de la place - Toufflers



→ But de l'opération

- Reconstruction de voirie (trottoirs, chaussée, stationnements)
- Adaptation de la voirie pour diminuer l'espace chaussée et augmenter la présence de végétal
- Optimisation du stationnement

→ Budget : 780 000 €

Pont du Château Rouge - Grand Boulevard



→ But de l'opération

- Réparation de la structure
- Renforcement des poutres et entretoises (précontrainte additionnelle, fibres de carbone, etc.)
- Protection de la structure
- Réfection de l'étanchéité

→ Budget : 5 963 300 €

350 nouveaux logements et des espaces publics de qualité sur le site Bonte à Lambersart

■ À Lambersart, le projet d'aménagement du site Bonte se poursuit. La Métropole Européenne de Lille souhaite aménager un site d'environ 49 000m² qui comprend aujourd'hui une ancienne friche. L'objectif de cette opération de requalification est de produire 350 logements supplémentaires, des commerces et des équipements dédiés à la petite enfance. Pour ce faire, la Métropole Européenne de Lille attribue aujourd'hui la concession d'aménagement au Groupement SAS GGL GROUPE / SOGEPROM PROJECTIM / VILOGIA.

Une opportunité unique de requalification sur un site global de 9 hectares

Le site, situé sur la commune de Lambersart, s'étend le long des voies ferrées de la rue Bonte au sud jusqu'à l'avenue de l'Hippodrome au nord. Il est occupé par un magasin Lidl et son parking, une emprise désaffectée des Eaux du Nord, des friches attenantes aux voies ferrées, une emprise boisée et une aire de loisirs équipée d'un skatepark.

Alors que la ville de Lambersart a besoin d'étoffer son offre de logements et a pour objectif de rejoindre la proportion de 25 % de logements conventionnés, le site Bonte représente un potentiel de mutation foncière.

Propriété de la Métropole Européenne de Lille, ce site a donc été identifié pour accueillir un nouveau lieu de vie.

En 2019, la mise en œuvre d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées a été décidée afin d'évaluer les potentialités de développement de ce secteur et de définir le contenu d'une nouvelle opération de renouvellement urbain. La concertation s'est déroulée du 22 juin 2021 au 3 octobre 2021.

350 logements supplémentaires pour répondre aux besoins des habitants

Suite à la concertation, sur l'emprise au Sud du site, soit environ 49 000 m², le futur projet d'aménagement prévoit :

→ Une offre en logements qui, conformément au PLH, répondra à l'enjeu de mixité sociale. **Elle sera d'un maximum de 350 logements dont :**

- 35 % minimum de la surface de plancher sera affectée à des logements locatifs sociaux (PLUS PLAI) ;
- 15 % de la surface de plancher sera affectée à des logements intermédiaires (10 % BRS et 5 % PLS) ;
- 50 % des logements en accession libre.

→ **750 m² de commerces et équipements petites enfance.**

→ **Des espaces publics qualitatifs** avec un traitement paysager affirmé : des espaces boisés et une trame verte seront proposés afin de structurer l'aménagement du site.

La mise en œuvre du projet via une concession d'aménagement a été retenue conjointement avec la commune. Son lancement a été voté au conseil du 7 octobre 2022. Au terme de la consultation, la concession d'aménagement du secteur Bonte est attribuée au Groupement SAS GGL GROUPE / SOGEPROM PROJECTIM / VILOGIA.

Le budget prévisionnel global de cette opération s'élève à 15 181 186 € HT en dépenses.



→ Les différents types de logements prévus

- **Logements PLAI** : ils sont financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration et sont réservés aux locataires en situation de grande précarité ;
- **Logements PLUS** : ils sont financés par le Prêt Locatif à Usage Social et correspondent à des locations HLM (Habitation à Loyer Modéré) ;
- **Logements PLS** : ils sont financés par le Prêt Locatif Social et attribués aux locataires dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir prétendre aux HLM mais trop faibles pour se loger dans le parc privé ;
- **Le bail réel solidaire (BRS)** : il s'agit d'un dispositif d'accession à la propriété qui permet à des ménages modestes de devenir propriétaire d'un logement neuf situé en zone tendue et à un prix abordable. Le principe du BRS est la dissociation du foncier et du bâti : les acquéreurs achètent uniquement le logement et louent le terrain à un Organisme Foncier Solidaire (OFS) pour un loyer faible, en signant un bail réel solidaire.



« Alors que la MEL a engagé un Programme Local de l'Habitat ambitieux en matière de production de logements, nous attribuons aujourd'hui une concession de service pour aménager le site Bonte à Lambersart. Main dans la main avec la commune et ses habitants, nous avons imaginé la réhabilitation de cet espace de 9 hectares qui permettra la construction de 350 logements. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Open Payment : la MEL prolonge l'expérimentation du dispositif jusqu'aux Jeux Olympiques

■ La Métropole Européenne de Lille expérimente actuellement l'Open Payment sur son réseau de transport. L'objectif est d'évaluer la pertinence de cette technologie et l'intérêt des voyageurs pour ce mode de paiement. Cette expérimentation à couvert deux événements majeurs depuis son lancement le 17 juillet dernier : la Braderie de Lille et la Coupe du Monde de Rugby. Le premier bilan étant satisfaisant, la MEL souhaite aujourd'hui prolonger cette phase de test afin de couvrir la période des Jeux Olympiques qui se dérouleront l'été prochain et dont une partie des épreuves auront lieu sur le territoire.

Un premier bilan satisfaisant

L'Open Payment révolutionne les politiques de mobilité en permettant aux voyageurs occasionnels ou réguliers de valider leur trajet avec leur carte de paiement sans contact, leur smartphone ou encore leur montre connectée. L'objectif principal de l'Open Payment est de faciliter et fluidifier le parcours d'achat des voyageurs, en particulier les voyageurs occasionnels.

Afin d'évaluer la pertinence de cette solution de paiement sur son réseau de transport, la MEL a mis en place une expérimentation grandeur nature en juillet dernier dans plusieurs stations.

Les objectifs peuvent être considérés comme étant atteints techniquement et fonctionnellement. Les statistiques de fréquentation mettent en avant l'usage plus important de ce mode de paiement lors des grands événements, qu'il s'agisse de la Braderie de Lille ou des événements sportifs.

Ainsi, lors de la Braderie de Lille 2023, l'Open Payment a représenté 2,5 % du nombre de validations totales. Concernant la coupe du Monde de Rugby, l'Open Payment a représenté 2,2 % du nombre de validations totales pour le premier match, 5,6 % des validations pour les deuxième et troisième matchs, 6,4 % pour le quatrième match et 4,2 % pour le cinquième match. Les stations les plus plébiscitées ont été les stations Gare Lille Flandres et Rihour. Sans événement particulier, 1 000 usages par jour, soit environ 1,2 % du nombre moyen de validations totales, sont environ relevés.

L'expérimentation prolongée

Afin notamment de couvrir la période des Jeux Olympiques 2024 dont les épreuves de handball et de basket se joueront sur le territoire métropolitain, la MEL prolonge l'expérimentation pour une durée de 9,5 mois. La tarification spécifique de 2 €, incluant des frais de transaction bancaire s'élevant à 0,20 € par trajet valable une heure sera appliquée. Ce tarif est identique à la billettique traditionnelle et au ticket Bus SMS.

Les modalités de trajet en Open Payment, dans le cadre de cette expérimentation seront différentes d'un ticket unitaire classique. Elles se rapprocheront de l'utilisation d'un Ticket Bus SMS. En effet, le trajet en Open Payment ne sera valable que sur le réseau métro, sans correspondance avec les autres modes et le retour dans l'heure ne pourra être réalisé que dans les stations équipées d'Open Payment.

La « multivaldation » sera autorisée pour les familles ou les groupes de voyageurs (5 voyageurs maximum). En cas de contrôle, il suffira de présenter sa carte bancaire au contrôleur qui sera équipé d'un équipement de vérification ad hoc.

Les parties prenantes associées au projet d'expérimentation avec la MEL et Keolis Lille Métropole sont Flowbird, le Crédit Mutuel et Mastercard.

L'Open Payment vient compléter l'ensemble des outils de vente disponibles sur le réseau : agences commerciales, distributeurs automatiques de titres, 150 points Pass Pass, e-boutique du site ilevia.fr, M-Ticket, ticket Bus SMS.

→ 9 stations concernées

Les valideurs dédiés Open Payment sont disponibles au départ de 9 stations de métro : Gare Lille Flandres, Gare Lille Europe, Gambetta, Rihour, République – Beaux-Arts, Les Prés Edgar Pisani, 4 Cantons Stade Pierre Mauroy Décathlon Arena, Cité Scientifique, Tourcoing Gare.



« Le premier bilan que nous tirons de l'expérimentation de l'Open Payment sur notre réseau de transport est satisfaisant. Afin d'évaluer plus longuement l'intérêt des usagers pour cette technologie, nous avons choisi de poursuivre l'expérimentation jusqu'au Jeux Olympique l'été prochain. À terme, il s'agira de savoir s'il est pertinent ou non de pérenniser et d'élargir l'Open Payment à l'ensemble du réseau. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Une nouvelle campagne de distribution des composteurs individuels pour les métropolitains

■ Dans le cadre de sa stratégie métropolitaine de réduction des déchets, la MEL souhaite permettre aux métropolitains de trier et valoriser localement les déchets organiques qu'ils produisent notamment ceux de la cuisine et du jardin. Elle lance dès 2024 une nouvelle campagne de distribution de composteurs individuels pour les métropolitains.

De l'expérimentation au déploiement d'un service de proximité

Les solutions qui sont proposées aux métropolitains d'ici 2029 concernent principalement le compostage de proximité (individuel et collectif) et la réduction et la valorisation des déchets de jardins chez les particuliers.

La MEL déploie plusieurs actions, telles que la mise à disposition de composteurs individuels à tarifs préférentiels, le développement des aires de compostage collectif et la mise en place d'un service de broyage des végétaux fixe et itinérant.

Une première phase d'expérimentation (2019-2021) a permis à 7 200 foyers métropolitains de bénéficier d'un kit de compostage. Les différents constats issus de cette période d'essai, permettent aujourd'hui à la MEL de proposer aux métropolitains un nouveau service de distribution des composteurs rationalisé et de proximité.

L'objectif est d'équiper 7 150 foyers/an, soit 42 900 foyers d'ici 2029.

Comment ça fonctionne ?

Pour obtenir un composteur individuel à tarif préférentiel, il faut habiter sur l'une des 95 communes de la MEL et avoir un jardin. Le kit se compose d'un composteur en plastique de 400 litres 100 % recyclé et recyclable, d'une grille de fond anti-intrusion, d'un bioseau de 10 litres, d'une tige aératrice et d'un guide pratique et d'une notice de montage. Ce service sera lancé à partir du printemps 2024. La distribution des kits se fera 1 à 2 fois par semaine entre avril et novembre.

Comment se procurer son kit de compostage ?

1. Rendez-vous sur le site internet de la MEL, rubrique composteur
2. Réservation du composteur en ligne et choix de la date et du point de retrait
3. Inscription à l'une des visio-conférence du Maître composteur
4. Paiement en ligne la somme de 18,00 €
5. Retrait du kit de compostage



→ 4 questions sur la nouvelle campagne de la MEL

→ Pourquoi le composteur individuel n'est plus gratuit ?

Suite aux conclusions de l'expérimentation menée de 2019 à 2022 qui a donné lieu à la distribution de plus de 7 000 composteurs individuels gratuits, la MEL a choisi de rendre ce service payant. Cela se justifie par la nécessité de prévenir les risques de non-utilisation de ce matériel.

Par ailleurs, la MEL demande une participation financière aux métropolitains afin de s'assurer de créer un « pacte d'engagement » entre la collectivité et l'usager. Chacun doit jouer son rôle pour le tri des biodéchets et ainsi agir pour la préservation de l'environnement.

D'autre part, en appliquant ce tarif, la MEL limite le risque que les kits de compostage initialement cédés gratuitement soient revendus sur les plateformes en ligne ou transformés, comme cela a été constaté lors de la première campagne. Pour rappel, le coût de chaque composteur individuel pour la collectivité est de 60 €.

→ Pourquoi 7 150 composteurs prévus chaque année ?

Les composteurs individuels ne concernent que les foyers disposant d'une maison avec un jardin. La MEL comprend 54 % de maisons individuelles (276 541) sur son territoire mais toutes n'ont pas systématiquement de jardin et tous les foyers ne sont pas enclins à composter car de nombreux usagers disposent déjà d'une collecte des biodéchets en porte-à-porte depuis 2007 (87 communes, soit 40 % de la population MEL).

Pour rappel, c'est le tri à la source des biodéchets qui devient obligatoire au 1er janvier 2024, mais pas le compostage. Le compostage individuel est l'une des solutions parmi d'autres que sont la collecte en porte-à-porte, les composteurs collectifs ou encore l'expérimentation qui démarre en 2024 avec l'installation d'abri-bacs dans les quartiers Wazemmes et Vauban à Lille.

Dans le cadre de son premier PLPDMA, entre 2019 et 2022, la MEL a mené une expérimentation laquelle 7 176 composteurs individuels ont été distribués. À l'occasion du second PLPDMA (2023-2029), adopté en juin 2023, la MEL s'est fixée l'objectif de distribuer, chaque année, le même nombre de composteurs.

→ Pourquoi nous passons du bois au plastique ?

La première expérimentation conduite entre 2019 et 2022 a permis à la MEL de tester différents matériaux de fabrication des composteurs (400 composteurs en bois sur les 7 176 distribués). Le choix du plastique (polypropylène 100 % recyclé et 100 % recyclable) s'impose aujourd'hui et s'explique pour les raisons suivantes :

- **le coût** : le prix unitaire d'un composteur en bois est 16 € plus élevé que celui en plastique (soit une différence de 120 000 €/an) ;
- **l'évolution du cours des matières premières** : le cours du plastique est plus stable que le cours du bois qui ne cesse d'augmenter ces dernières années ;
- **la logistique** : le volume du composteur en polypropylène permet d'optimiser davantage le transport et le stockage. Aussi, contrairement au bois les composteurs en plastique peuvent être stockés à l'extérieur ;
- **la manutention** : le composteur en plastique pèse 20 kilos de moins que le composteur en bois, ce qui facilite le travail des agents en charge de la manutention et le transport par les usagers ;
- **la performance** : le composteur en plastique a une durée de vie supérieure au bois. Fabriqué à base de polypropylène, il contient un film en Thermolen qui capte et redistribue la chaleur, ce qui favorise la transformation des biodéchets en compost.

→ Comment composter en appartement ?

Les personnes qui vivent en appartement peuvent elles aussi composter si elles le souhaitent grâce aux composteurs collectifs installés par la MEL. Ces composteurs sont gérés entre voisins avec l'aide d'un « référent compostage » bénévole dans le groupe qui bénéficie d'une formation organisée par la MEL et d'un suivi de 8 mois par un maître composteur. Le compost ainsi produit est ensuite utilisé pour fertiliser le sol du jardin collectif, ou partagé entre contributeurs pour fertiliser les plantes d'intérieur de leur logement.

L'appel à candidature de la MEL pour l'installation de composteurs collectifs est permanent, c'est-à-dire qu'il est possible de candidater tout au long de l'année à condition de répondre à certains critères : rassembler au minimum 10 foyers prêts à composter, disposer de l'espace approprié pour installer le site de compostage, avoir identifié deux référents de site et avoir l'accord du propriétaire foncier.



« Avec notre stratégie métropolitaine de réduction des déchets, la MEL ambitionne de faciliter le tri et la valorisation des déchets organiques générés par les habitants, particulièrement ceux issus de la cuisine et du jardin. En vue de concrétiser cet objectif, nous sommes heureux d'initier, dès 2024, une nouvelle campagne de distribution des composteurs individuels pour tous. Jeter moins, trier mieux, c'est maintenant ! »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Plan piscine 2 : la future piscine de Wattrelos reconnue d'intérêt métropolitain

■ Dans le cadre du plan piscine 2, le Conseil métropolitain a invité les communes à faire valoir leur intérêt à accueillir un équipement métropolitain et à mutualiser avec la MEL leurs besoins en termes de bassins. Réuni le 9 février 2023, le conseil municipal de Wattrelos a sollicité la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la future piscine sur le site de la Cité des Sports, actuellement en mutation dans le cadre de la ZAC de la Lainière. Au regard des caractéristiques du projet, la MEL reconnaît son intérêt métropolitain.

Une future piscine implantée sur un site en pleine mutation

Le projet de piscine sur le site de la Cité des Sports à Wattrelos, actuellement en mutation dans le cadre de la ZAC de la Lainière est envisagée sur l'ancien terrain de grands jeux. Ce site est proche d'une zone urbaine à haute densité de population et proche du centre urbain de Roubaix.

De plus, cette parcelle est située dans un contexte urbain en évolution avec le projet de ZAC et les orientations d'aménagement et de programmation. Tous les deux vont amener de nouveaux usagers à la piscine, aussi bien résidents que travailleurs des nouveaux lots économiques. C'est essentiellement dans la ZAC que l'accroissement de la population de 3 000 à 4 000 habitants sera visible à l'horizon 2025.

Ainsi, de par sa future localisation, cette piscine bénéficiera aux habitants des territoires Tourquennois - Vallée de la Lys et Roubaisien. Elle aura vocation à accueillir principalement les scolaires, mais également les familles et les clubs sportifs de haut niveau, notamment le Club des Dauphins de Wattrelos.

La réalisation de ce futur équipement métropolitain permettra d'une part de réduire le déficit de plan d'eau du secteur et d'autre part de rétablir l'offre aquatique fortement réduite suite à la fermeture de la piscine de Beaulieu en décembre 2015.

Un projet d'intérêt métropolitain

Les aménagements prévus pour la future piscine et leur dimensionnement correspondront à un classement fédéral départemental selon les critères établis par la Fédération Française de Natation, permettant l'accueil de compétitions.

Un tel équipement contribuera à l'amélioration de l'offre pour les usages scolaires, périscolaires ou familiaux et au rayonnement de la MEL. **Au regard de l'ensemble de ces caractéristiques, la MEL reconnaît l'intérêt métropolitain de ce futur équipement.**

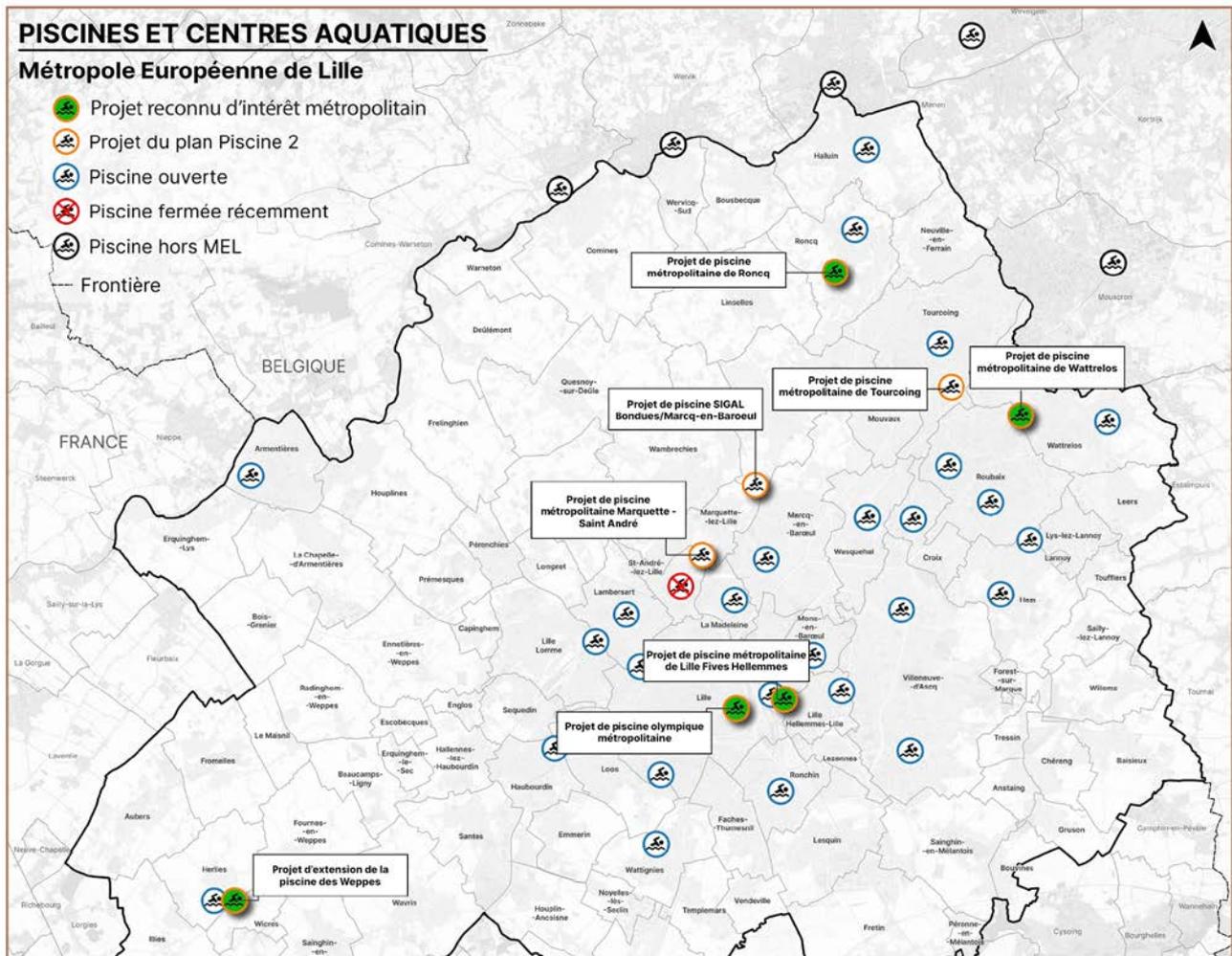
À ce stade, le dimensionnement de ce type d'équipement correspond à un budget travaux de l'ordre de 12 M€ HT. Le coût global de l'opération toutes dépenses confondues, y compris foncier et hors exploitation commerciale et technique est évalué à 19 M€ TTC.

Le financement de sa construction et de son fonctionnement sera principalement porté par la MEL, dans le cadre du plan piscine 2. La ville de Wattrelos participera à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxe et contribuera à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation.

Lorsque les montants définitifs en investissement et en exploitation seront précisément connus, une convention financière entre la MEL et la ville de Wattrelos sera établie pour préciser le montant effectif des participations réciproques.

→ Point d'étape du plan piscine 2

Six candidatures portées par neuf communes ont été déposées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du plan piscine 2. À ce jour, les projets portés par les villes de Lille / Hellemmes, Roncq et Watrelos sont d'ores et déjà reconnus d'intérêt métropolitain. La ville de Tourcoing va prochainement soumettre son projet de piscine pour solliciter la reconnaissance d'intérêt métropolitain. Avec le projet de la future piscine olympique métropolitaine, ce sont donc, à terme, sept nouvelles piscine et une agrandie qui pourraient renforcer le maillage territorial.



« La mise en œuvre du plan piscine 2 se poursuit avec la reconnaissance d'intérêt métropolitain du projet de la ville de Watrelos. Ce sont désormais 4 projets d'intérêt métropolitain qui se confirment et verront le jour dans les années à venir. La métropole a besoin de plus de bassin pour favoriser l'apprentissage de la nage. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de toutes les initiatives portées par les communes pour la création de nouveaux équipements. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille



CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

